



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

FEMMES ENCEINTES

Le Département
VOUS
AVANT
TOUT!
accompagne
pendant votre grossesse

Entretien prénatal précoce

www.departement06.fr

 #AlpesMaritimes   DEPARTEMENT06

UNE ACTION RÉALISÉE POUR

VOUS
AVANT
TOUT!

PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Les femmes enceintes **doivent participer** dès le début ou à tout moment de la grossesse à un entretien individuel ou en couple avec une sage-femme ou un médecin*

* Article L2122-1 du Code de la Santé Publique



Pourquoi un entretien ?

Pour vous permettre de :

- Rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation en prenant du temps pour échanger,
- Parler de vos attentes, de vos besoins et de votre projet de naissance,
- Être informée du suivi de votre grossesse,
- Connaître vos droits,
- Préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de votre choix,
- Poser toutes les questions qui vous préoccupent,
- Vous apporter le soutien dont vous auriez besoin.



Qui y a droit ?

Toutes les femmes enceintes, seules et/ou les couples, sans prescription médicale pour le réaliser. **Il est obligatoire depuis mai 2020.**



À quel moment ?

Cet entretien personnalisé se fera le plus tôt possible, mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse.



Avec quel professionnel ? et où ?

L'entretien est réalisé par une sage-femme ou un médecin dans un centre de PMI ou à domicile, en libéral, à l'hôpital.



Comment se déroule l'entretien ?

- Il se fait seul et/ou en couple.
- C'est un temps d'échange, ce n'est pas un examen médical.
- Cet entretien est confidentiel. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord.
- Une fiche de synthèse vous sera remise ou transmise au professionnel de santé de votre choix, dans le cadre du suivi de votre grossesse.



Dates à retenir pour le suivi de votre grossesse

1^{er} trimestre	<p>La 1^{re} consultation se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles) Une déclaration de grossesse sera remplie par un professionnel médical : à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale.</p> <p>Entretien prénatal précoce</p> <ul style="list-style-type: none">• Choix d'un mode de préparation à la naissance et à la parentalité• Prise de sang : bilan de grossesse <p>Echographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée suivie d'une prise de sang pour le dépistage de la trisomie 21 (selon demande des parents)</p>
4^e mois	2 ^e consultation et éventuel bilan sanguin complémentaire
5^e mois	3 ^e consultation et éventuel bilan sanguin complémentaire Echographie de 22 semaines d'aménorrhée
6^e mois	4 ^e consultation bilan sanguin
7^e mois	5 ^e consultation et éventuel bilan sanguin complémentaire Prise de contact avec la maternité d'accouchement
8^e mois	6 ^e consultation dans la maternité d'accouchement et éventuel bilan sanguin complémentaire Echographie de 33 semaines d'aménorrhée
9^e mois	7 ^e consultation dans la maternité d'accouchement et bilan sanguin Consultation avec le médecin anesthésiste



Et si je n'ai pas de questions ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment le vit mon entourage ?
- Comment je me sens ?
- Quels sont mes questionnements ?
- Comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?

Combien coûte l'entretien ?

Il est totalement pris en charge par l'assurance maladie ou le Département des Alpes-Maritimes.



À chaque examen, il sera pratiqué une recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de la toxoplasmose est négative, une prise de sang sera faite tous les mois.

Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisés en fonction des situations.

